



Entendre aussi la colère des élus

L'épreuve était redoutable, mais il s'en est bien sorti. Confronté à deux journalistes reconnus pour leur indépendance et parfois même leur impertinence, le Président de la République a répondu avec pédagogie et détermination à une multitude de questions et controverses. La seule grande lacune de ce débat est l'absence de toute référence à la colère des élus locaux qui constitue pourtant une question d'avenir décisive.

En effet, les présidents des trois principales associations d'élus (Association des maires de France, Assemblée des départements de France et Régions de France) viennent ensemble de dénoncer une "recentralisation à outrance". À l'origine de ce nouveau mécontentement, les pactes financiers proposés par le gouvernement qui prévoient de limiter la hausse de leur fonctionnement à 1,2 % par an dans les trois ans à venir. Or, ce n'est pas seulement le contenu des pactes qui est mis en cause mais surtout leur signification profonde : le renforcement de la tutelle de l'État sur les collectivités locales. Cela accentue le découragement profond des élus locaux, et tout particulièrement celui des maires. Ils ont de plus en plus de mal à admettre la perte de leur autonomie fiscale et le développement de nouvelles intercommunalités qui les éloignent cruellement des habitants⁽¹⁾.

Jusqu'à ces dernières années, la France pouvait s'enorgueillir d'une organisation des pouvoirs publics susceptible de déployer le pacte républicain non seulement dans sa dimension nationale mais aussi locale. À un moment où les pouvoirs publics et l'opinion reconnaissent l'extrême nocivité du déficit de liens sociaux, il serait bien imprudent d'affaiblir la démocratie locale, dont la principale raison d'être est de produire de la sociabilité pour nous permettre de vivre ensemble.

⁽¹⁾ Cette réalité peut être illustrée de façon particulièrement significative par l'évolution de la communauté urbaine de Reims, qui est passée de 16 à 143 communes. Ainsi, 127 maires ont perdu la plupart de leurs responsabilités, au profit d'un conseil communautaire de 260 élus qui se réunit une fois par mois pour "délibérer" en moyenne quatre heures sur plus de 80 projets...